

Fédération France Victimes COMMUNIQUÉ

Lundi 9 mars 2026

Élections municipales 2026 : pour un renouveau de la politique locale d'aide aux victimes



Maryse Le Men Régrier
Présidente de la Fédération
France Victimes



Jérôme Moreau
Vice-président de la Fédération
et porte-parole

À l'occasion des élections municipales du 15 et 22 mars prochain, la politique publique de l'aide aux victimes mérite d'être réinterrogée et mise en lumière. En effet, chaque année, plus de 4,5 millions de nos concitoyens déposent plainte sur le territoire métropolitain et ultra-marin, plus de 160 000 enfants sont victimes d'infractions à caractère sexuel, plus de 270 000 femmes dénoncent des faits de violences au sein de leur couple, plus de 210 000 plaintes pour cambriolage ont été enregistrées et 125 000 vols de véhicules sont à dénombrer.

Une volonté de construire un véritable maillage de proximité

La fédération France Victimes constate que **l'augmentation des besoins nécessite des moyens humains nouveaux** et cette tendance fragilise l'équilibre économique des structures associatives et l'accompagnement apporté aux victimes. Dans ce contexte, les maires sont considérés par leur population comme l'un des premiers protecteurs des citoyens : **l'aide aux victimes doit devenir un marqueur de mandat**. Par leur capacité à mobiliser les services municipaux, à déployer des moyens budgétaires, à structurer des partenariats locaux et à inscrire l'aide aux victimes dans les priorités de mandat, **ils peuvent faire de leur commune un territoire plus solidaire vis-à-vis des victimes**.



Dans les **territoires ruraux** où les habitants peuvent se sentir isolés, la proximité géographique des professionnels constitue un facteur déterminant pour assurer la libération de la parole et **garantir un accompagnement gratuit, accessible et humain**.

En apportant un soutien immédiat et universel, les victimes d'infractions pénales peuvent engager un véritable processus de reconstruction. "L'aller vers" les victimes représente une expression majeure de la solidarité nationale à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité. Pour cela, **les acteurs associatifs doivent disposer de moyens adaptés pour mettre en œuvre ces démarches de proactivité.**

À l'occasion des élections municipales, **France Victimes appelle à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités territoriales pour assurer l'effectivité de l'aide aux victimes et construire un véritable maillage de proximité sur l'ensemble des territoires.** Aujourd'hui, le budget public alloué à l'aide aux victimes représente en moyenne environ 11 euros par an et par victime au niveau central. Ce niveau de financement interroge la capacité collective à répondre durablement à l'augmentation des besoins et à garantir un accompagnement à la hauteur des situations vécues.

Soutenir le réseau France Victimes, c'est **préserver l'accès aux droits, renforcer la cohésion sociale et contribuer à une société plus protectrice** et plus apaisée où chaque victime est accompagnée à la hauteur de ses traumatismes. **L'aide aux victimes ne relève pas uniquement d'une compétence nationale : elle se joue concrètement au niveau local**, là où les citoyens vivent, travaillent et sollicitent leurs élus.

France Victimes appelle à structurer un partenariat renforcé entre associations et municipalités

Les communes sont un échelon déterminant pour garantir un accès effectif aux droits des victimes. **Le maire et son équipe municipale sont des élus de proximité**, qui comme les salariés de France Victimes, **sont en première ligne pour protéger les populations les plus fragiles.** En s'engageant aux côtés du réseau France Victimes, les maires adressent un signal fort en direction des victimes.

Alors même que la sécurité des citoyens constitue un enjeu primordial pour les collectivités territoriales, il est temps de retrouver les fondements d'une véritable impulsion autour :

- de **partenariats resserrés sur l'accompagnement des victimes** sur chaque commune,
- de **liens réguliers entre les élus et les associations** pour adapter, sans cesse, les actions à déployer,
- d'un **soutien des associations par les élus** afin d'assurer des **missions pluridisciplinaires gratuites et personnalisées.**





Les communes et intercommunalités disposent de moyens financiers permettant aux associations d'aide aux victimes de proposer des services de qualité à leurs administrés. La **convention entre la fédération France Victimes et l'Association des Maires de France** constitue la base de cette collaboration, qui ne demande qu'à s'amplifier et à être déclinée concrètement sur les territoires.

Dans ce contexte, les municipalités élues en mars prochain ont vocation à structurer un partenariat renforcé avec les associations d'aide aux victimes pour :

- mettre en place des **permanences au sein des CCAS ou des postes de police municipale**,
- déployer des **actions de sensibilisations auprès des personnels municipaux** pour détecter et orienter,
- **accompagner également les élus de terrain** eux-mêmes, régulièrement exposés à des violences.



France Victimes est indispensable au fonctionnement de la politique publique d'aide aux victimes

Présente sur l'ensemble du territoire, la fédération France Victimes fédère un réseau de **130 associations locales d'aide aux victimes**. Ces associations assurent quotidiennement des missions essentielles d'accueil, d'écoute, d'information sur les droits et d'**accompagnement pluridisciplinaire, juridique, psychologique et social**, en lien étroit avec les acteurs judiciaires et les partenaires locaux.

Chaque année, près d'un demi-million de victimes sont accompagnées par France Victimes. Les situations prises en charge concernent principalement les violences conjugales et intrafamiliales, les atteintes volontaires à la personne, les atteintes aux biens ainsi que les accidents de la circulation. Cet accompagnement repose sur un **maillage territorial de proximité**, avec plus de **1 700 lieux d'accueil mobilisant des professionnels formés et engagés**. Il constitue un service d'intérêt général essentiel, en complément de l'action des juridictions et des services de l'État.

“

« L'aide aux victimes repose sur un réseau associatif de proximité indispensable. Aujourd'hui, les besoins augmentent plus vite que les moyens. Les maires ont un rôle déterminant à jouer : en soutenant les associations d'aide aux victimes, ils font de leur commune un territoire plus protecteur et plus solidaire des personnes victimes en garantissant un accès effectif aux droits. À l'occasion des élections municipales, nous en appelons à la mobilisation des élus locaux en faveur d'un soutien affirmé à leurs administrés, victimes d'infractions, et aux professionnels de l'aide aux victimes qui les accompagnent. »

- Jérôme Moreau, Porte-parole et Vice-président de France Victimes

”

Maryse Le Men Rénier

Présidente de la Fédération France Victimes

Jérôme Moreau

Vice-président de la Fédération et porte-parole

Contact médias :

Mallaurie CLEMENT, 06 71 87 91 84, mallaurie@citizens.paris

Raphaël CHALAYE-LOZANO, 06 30 33 09 36, raphael@citizens.paris

Noémie BERTOMEU BIANCO-DOLINO, 06 15 51 18 43, nbertomeu@france-victimes.fr

À propos de France Victimes

Fondée en 1986, la **fédération France Victimes** fédère 130 associations en faveur de l'égalité des droits des victimes en proposant un accompagnement universel pour toutes les victimes. L'un des premiers points de contact des victimes d'infraction (violence, atteintes aux biens, attentats, accidents de la route, etc.) ou de leurs proches, France Victimes soutient toutes les personnes victimes, sans discrimination, en leur apportant un accompagnement global, pluridisciplinaire et personnalisé dans toute la durée de leur parcours.

Présente sur l'ensemble des territoires de la République avec plus de 1500 lieux de prise en charge des victimes, France Victimes rassemble 1700 professionnels, composés de juristes, psychologues, travailleurs sociaux, etc., engagés à fournir aux victimes une aide juridique, psychologique et sociale gratuite. Elle dispose d'une plateforme nationale d'écoute, d'orientation et de téléphonie sociale qui répond 7j/7 de 9h à 20h au numéro **116 006**.